

## La vae DEUX ANS APRES : un franc succès auprès des salariés, un accueil mitigé de la part des entreprises

Instaurée par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, la Validation des Acquis de l'Expérience permet à toute personne engagée dans la vie active depuis au moins 3 ans de se voir reconnaître officiellement ses compétences professionnelles, par la délivrance d'un diplôme, d'un titre ou d'un certificat de qualification professionnelle (CQP). Dans un pays qui voue au diplôme un culte bien réel et où l'évolution de carrière et niveau de rémunération dépendent encore beaucoup de la formation initiale, c'est une véritable révolution culturelle. La VAE fête en janvier sa deuxième année d'existence... avec quel bilan ?

La Validation des Acquis Professionnels (VAP) n'avait connu qu'un succès d'estime. Le nombre de candidats à la VAE, lui, explose. Les organismes de formation doivent faire face à une augmentation exceptionnelle des demandes de validation. Et nombre d'entre eux comme le CNAM ont dû renforcer leur structure d'accueil.

Pourquoi un tel engouement ? La possibilité d'entamer une démarche de validation après seulement trois années d'expérience au lieu de cinq, la prise en compte des périodes d'activités non salariées ou bénévoles, la possibilité de se voir délivrer l'intégralité d'un diplôme sans nécessairement repasser par les bancs de l'école ont séduit les candidats : les demandes d'information affluent, les dossiers aussi.

Les salariés ont vite compris l'intérêt professionnel de la VAE. Elle permet de rester compétitif efficace aux jeunes diplômés et d'accroître son employabilité.

Les candidats à la validation doivent cependant savoir que la démarche requiert de la motivation et une bonne dose d'investissement personnel.

Si la majorité des demandes de validation émane d'initiatives individuelles de salariés, côté entreprise, l'accueil est plus mitigé. Leur degré d'information sur le dispositif est encore faible. Pour quelques grands groupes (EDF, Vivendi) qui l'utilisent déjà combien d'employeurs restent prudents ? L'explication est simple : qui dit obtention d'un diplôme dit augmentation de salaire... Les entreprises ont peur de ne plus maîtriser leur masse salariale, ou de ne pas pouvoir gérer des demandes de promotion que pourrait susciter la validation.

Et pourtant les entreprises ont vraisemblablement beaucoup à y gagner : revalorisation des métiers, fidélisation des salariés, mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences... La VAE permet également de rationaliser les coûts de formation. Par cet outil, les salariés capitalisent sur les connaissances acquises. La formation est ensuite axée uniquement sur les connaissances faisant défaut : cela entraîne une économie en terme de temps de formation et de budget.

De toutes façons, dans les prochaines années les entreprises devront faire face aux pénuries de main d'œuvre promises par la papy-boom. La VAE, comme nouvel outil de la politique des ressources humaines, est sans doute promise à un bel avenir

Les organismes certificateurs (AFPA, universités, organismes de formation publics ou privés), quant à eux, semblent dépassés par le succès rencontré par la VAE : ils doivent traduire leur diplôme sous forme de référentiel de compétences. Cette démarche est indispensable pour intégrer le répertoire national des certifications professionnelles. Tous ne l'ont pas encore fait. Progressivement, ils se lancent quand même dans l'aventure en veillant à ne pas dévaloriser leurs diplômes lorsqu'ils sont obtenus par la voie de la VAE

Soucieux de ne pas octroyer des diplômes au rabais, ces organismes imposent aux candidats de passer sous les fourches caudines d'une procédure exigeante, parfois jugés trop longue, trop peu adaptée, trop coûteuse aussi. Sur ce dernier point, il faut noter que les Fongecif paraissent prêts à aider financièrement les candidats... Au final, la minorité qui obtient le précieux sésame est constituée de ceux dont le savoir acquis par l'expérience est en juxtaposition étroite avec les exigences du diplôme.

Enfin, un outil indispensable à la bonne marche de la VAE, le répertoire national des certifications professionnelles est en cours d'élaboration. Il devra recenser plus de 15000 titres, diplômes, tous théoriquement accessibles à la VAE. Ne restera plus alors qu'à faire le bon choix dans la nomenclature et ce ne sera pas forcément une mince affaire.

### Sources et bibliographie

- Les Echos- mardi 30 septembre 2003 *VAE-La revanche du savoir faire.*
- Liaisons Sociales, septembre 2003 *"La VAE séduit les salariés moins que les entreprises"*
- Le Figaro Entreprises, 7 juillet 2003 *"L'expérience mène à tout, même au diplôme"*
- Le monde initiatives - juin 2003 *Entre promesses et rodage-*
- Info Flash n° 614 du 15 mai 2003 *"Des titres pour accéder à l'emploi"*
- Le Monde Campus, 13 mai 2003 *"Transformer son savoir-faire en diplôme professionnel"*
- Courrier Cadres n°1486, 3 avril 2003 *"L'an I de la validation des acquis"*
- La Tribune, 12 mars 2003 *"La VAE colle mieux aux besoins des salariés"*
- Entreprises et Carrières, le 7 janvier 2003 *"Les espoirs des 1ères validations"*